AVOCATS

LCB-FT : vigilance, cartographie et déclaration de soupçon

L'avocat est assujetti aux obligations de lutte contre le blanchiment pour certaines activités seulement, avec des règles propres liées au secret professionnel et au rôle du bâtonnier. La journée précise ce périmètre et construit le dispositif du cabinet.

DURÉE	MODALITÉ	TARIF	DÉLAI D'ACCÈS
7 h · 1 jour	**Présentiel ou distanciel**	**Sur devis**	**Inscription après entretien de cadrage ; dates fixées d'un commun accord.**

Mon Pôle Formation est un organisme certifié Qualiopi. La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : **ACTIONS DE FORMATION** — certificat n° 76 31 02622 31 (SGS ICS)

01 Public visé et prérequis

PUBLIC VISÉ
Avocats inscrits, collaborateurs, associés et responsables de cabinets.

PRÉREQUIS
Être inscrit au tableau ou exercer au sein d'un cabinet d'avocats.

EFFECTIF
Individuel ou 2 à 10

02 Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, le participant sera capable de :

- Délimiter les activités de l'avocat soumises aux obligations LCB-FT.
- Mettre en œuvre les mesures de vigilance adaptées.
- Identifier le bénéficiaire effectif et documenter la recherche.
- Reconnaître les situations conduisant à une déclaration et respecter le circuit applicable.
- Construire la cartographie des risques et les procédures du cabinet.

03 Programme détaillé

M1 Périmètre et obligations · 2 h 00

- Savoir quand on est assujetti.
- Activités concernées et activités exclues du dispositif.
- Articulation avec le secret professionnel et rôle du bâtonnier.
- Organisation interne, responsable désigné et formation des équipes.
- Atelier — Qualifier huit dossiers au regard du périmètre d'assujettissement.

M2 Vigilance et cartographie · 2 h 30

- Moduler selon le risque.
- Identification du client et du bénéficiaire effectif.
- Vigilance allégée, standard et renforcée : critères de modulation.
- Construction de la cartographie des risques du cabinet.
- Atelier — Construire la cartographie des risques et la procédure de vigilance.

M3 Soupçon et déclaration · 2 h 30

- Le circuit propre à la profession.
- Éléments constitutifs du soupçon et examen renforcé.
- Circuit de déclaration et intervention du bâtonnier.
- Conservation des documents et traçabilité des analyses.
- Atelier — Analyser trois situations et justifier la décision retenue.

04 Modalités pédagogiques, méthodes et moyens

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES
Présentiel ou distanciel

LIEU / FORMAT
Formation individuelle ou groupe de 2 à 10 participants, en intra-cabinet ou en inter-cabinets.

MÉTHODES MOBILISÉES
• Pédagogie active : apports courts, ateliers et mises en situation.
• Travail sur des dossiers et situations réels anonymisés.
• Fiches-outils, modèles et plan d'action.
• Animation par un formateur expert du domaine.

ENCADREMENT
Formateurs qualifiés et expérimentés, experts de leur domaine, sélectionnés par Mon Pôle Formation.

05 Modalités d'évaluation et de suivi

ÉVALUATION DES ACQUIS
• Analyse du besoin et recueil des attentes.
• Évaluation continue au fil des ateliers.
• Évaluation des acquis en fin de formation.
• Émargement, satisfaction et attestation individuelle.

SUIVI DE L'EXÉCUTION
• Émargement des participants
• Certificat de réalisation remis à l'issue de la formation

SANCTION DE LA FORMATION
Attestation de fin de formation et certificat de réalisation.

06 Type de reconnaissance

Formation non certifiante — Attestation individuelle de fin de formation. L'imputabilité définitive de l'action au titre de l'obligation de formation continue dépend de son contenu, de ses modalités, des justificatifs produits et des règles applicables au barreau concerné.

07 Modalités d'accès, financement et tarifs

MODALITÉS D'INSCRIPTION
Inscription après entretien de cadrage ; dates fixées d'un commun accord.

DÉLAI D'ACCÈS
Inscription après entretien de cadrage ; dates fixées d'un commun accord.

FINANCEMENTS POSSIBLES
• OPCO

FORMULE	DÉTAIL	TARIF
Tarif	Individuel ou 2 à 10	**Sur devis**

Prix nets — exonération de TVA, article 261-4-4° du CGI.

08 Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Besoins spécifiques étudiés en amont avec notre référent handicap.

RÉFÉRENT HANDICAP
Tiffany LESTROUBAC

CONTACT
contact@monpoleformation.fr

09 Indicateurs de résultats

INDICATEUR	RÉSULTAT	MODALITÉS DE CALCUL
Taux de satisfaction	**N/A**	Moyenne des notes de satisfaction des stagiaires sur les 12 derniers mois
Taux d'abandon	**N/A**	Calculé sur les 12 derniers mois

Résultats arrêtés au 26/09/2026. N/A : donnée non disponible ou effectif insuffisant sur la période.

10 Contacts

INSCRIPTIONS ET INFORMATIONS
contact@monpoleformation.fr
01 87 66 57 66

ADRESSE
10a rue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 76420 Bihorel

RÉCLAMATIONS
Par e-mail : contact@monpoleformation.fr